

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

# COMMUNE DE LARRINGES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE  
HAUTE-SAVOIE

Séance du 3 mars 2026

Délibération n°  
20260303-02

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers  
En exercice .... 15  
Présents ..... 13  
Votants ..... 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. BOCHATON, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation  
17 février 2026

Absents : M. COLLIARD Ervé (pouvoir à M. BOCHATON Philippe), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

### OBJET

### BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Acte rendu exécutoire  
après télé-transmission  
en Sous-Préfecture le  
- 4 MARS 2026

et mise en ligne sur le  
site internet de la  
commune le  
4 MARS 2026

Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du compte financier unique présente un excédent de 2 073 161.18 € et qu'il y a lieu de procéder à l'affectation de ce résultat afin de couvrir le besoin de financement et les restes à réaliser 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Décide** d'affecter au compte 1068 –excédents de fonctionnement capitalisés- la somme de 712 868.96 €

**Décide** d'affecter le solde, soit 1 360 292.22 € en report à nouveau.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 3 mars 2026

Le Maire

Georges BLANC



Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS